

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 368

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Économie »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	157 010 000
Plan France Très haut débit	0	22 500 000
Statistiques et études économiques	48 010 000	0
Stratégies économiques	131 500 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2023 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	179 510 000	179 510 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	82 010 000
Plan France Très haut débit	0	22 500 000
Statistiques et études économiques	48 010 000	0
Stratégies économiques	56 500 000	0
Financement des opérations patrimoniales en 2023 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »	0	0
TOTAUX	104 510 000	104 510 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Économie » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée Nationale, en revenant donc sur l'impact des amendements II-89, II-87, II-200, II-88, II-188, II-90, II-91, II-148 et II-187 de première lecture au Sénat.